



La Chaux-de-Fonds

## **Règlement du Foyer de l'Ecolier**

### **POUR L'ENFANT**

#### **ENGAGEMENT**

Tout enfant inscrit au Foyer de l'Ecolier doit :

- Respecter les règles élémentaires de discipline
- Etre ponctuel, respecter son entourage, les adultes et les autres enfants
- Effectuer ses devoirs ou jouer dans le calme
- Faire preuve de politesse envers les adultes et les autres enfants
- Respecter le matériel mis à sa disposition : jeux, locaux, alentours

*En cas de non-respect de ces règles, l'enfant est sanctionné. En cas de récidive, il sera renvoyé.*

Il se présente au Foyer le matin avant l'école selon l'horaire prévu et l'après-midi à la sortie de l'école et peut rester jusqu'à 17h30 (15h30 le mercredi), pour autant qu'aucune autre disposition n'ait été prise avec les parents. Ceux-ci sont invités à préciser ces dispositions sur la feuille d'inscription.

### **POUR LE/S PARENT/S**

#### **INSCRIPTION :**

Le parent respecte les conditions et se conforme aux règles d'admission. Il remet au responsable du Foyer un numéro de téléphone où il peut être atteignable tout au long de la journée, ainsi qu'un e-mail.

#### **Il s'engage à payer les factures mensuellement.**

Dès l'inscription retournée à la personne responsable du Foyer, l'inscription est définitive. Elle est conclue pour l'année scolaire complète. Elle peut être modifiée au maximum trois fois pendant l'année. Le changement doit être annoncé à la personne responsable du Foyer et prend effet au 1<sup>er</sup> jour ouvrable du mois suivant, si la disponibilité le permet.

#### **ABSENCES DIVERSES / RETARDS DE L'ENFANT**

Les parents ont l'obligation d'informer au plus vite la personne responsable du Foyer. Il en est de même si les parents décident de ne plus envoyer l'enfant au Foyer.

Si un enfant ne vient plus au Foyer pendant plus d'un mois sans explication ni justification des parents, il en est exclu.

Le Foyer décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration d'objets personnels.

Les parents se réfèrent pour les autres points au **cahier d'information** sur notre site internet [www.foyer-ecolier.ch](http://www.foyer-ecolier.ch).

La Direction